

Clients privés

Nos compétences en matière de structuration de patrimoine, de droit fiscal et de droit des successions nous ont amenés à développer une relation privilégiée avec nos clients privés. Nous leur offrons un conseil personnalisé et dédié à la préservation de leurs intérêts.

Nous pouvons compter sur un réseau de correspondants étrangers particulièrement compétents et sommes ainsi à même de proposer à notre clientèle les solutions et les véhicules les plus appropriés.

Nos activités sont les suivantes:

- analyse juridique et fiscale du patrimoine
- conseil en matière de régime matrimonial et de succession
- organisation du patrimoine privé et commercial
- définition et mise en place d'instruments et de structures en vue de l'administration et de la transmission de patrimoine
- domiciliation

Equipe

Christian Valentini

Nicole Fragnière Meyer

Pierre Gillioz